

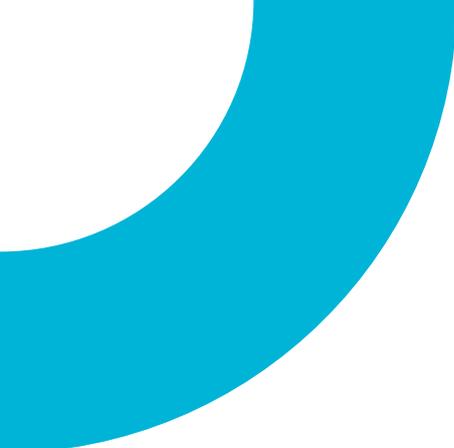
RAPPORT D'ACTIVITÉ



20
24



Service
E ducatif en
M ilieu
O uvert



INTRODUCTION	02
LE SERVICE	03
LES MESURES	04
CADRE LEGISLATIF	04
PUBLIC ACCUEILLI	05
PROBLÉMATIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI	06
ACTIVITES	07
L'INTERVENTION	08
FOCUS	09
LES PARTENAIRES	10
L'ÉVALUATION INTERNE	11
PROJETS ET PERSPECTIVES	12

Introduction

Le Service Éducatif en Milieu Ouvert de l'Association pour la Réadaptation Sociale intervient dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en s'appuyant sur des dispositifs légaux et des pratiques éducatives adaptées aux besoins des mineurs et de leurs familles. Le SEMO a pour vocation de prévenir les situations de danger, de soutenir les capacités parentales et d'accompagner les jeunes dans leur développement personnel, éducatif et social.

Les objectifs du SEMO sont multiples :

- Prévenir, estomper, voir effacer toute situation de danger pour le mineur.
- Accompagner les parents dans l'exercice de leur autorité parentale.
- Favoriser l'autonomie du jeune en développant ses compétences sociales et personnelles.
- Promouvoir la cohésion familiale et la responsabilisation des parents.

Le service a pour mission d'intervenir auprès d'un mineur, « si [sa] santé, [sa] sécurité ou [sa] moralité (...) sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises[1] ».

L'intervention s'effectue principalement au sein de la famille ou du milieu naturel de vie du mineur, dans une logique de maintien des liens familiaux et sociaux.

Le service



Jeanne Hersant
Educatrice spécialisée



Aurélie Pignol
Psychologue Clinicienne



Marie-Fred Legros
Educatrice spécialisée



Emeline RESCIGNO
Cheffe de Service Educatif



Aurélie Nicolas
Secrétaire administrative



Lisa Castinel
Educatrice spécialisée



Sarah Seghier
Educatrice spécialisée



Léa Abou Melhem
Educatrice spécialisée

Objectifs 2024

L'équipe du SEMO s'était fixé les objectifs suivants :

- Renforcer la participation des personnes accueillies tout en garantissant le respect de leur vie privée.
- Poursuivre le développement des projets socio-éducatifs initiés lors de l'année 2023,
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation continue et évaluer notre activité et nos pratiques,
- Améliorer les outils déjà existants pour être au plus près des réalités de terrain
 - Travailler en équipe la réécriture du projet de service,
 - Accroître de 12 places le SEMO.

Les mesures

Le SEMO peut exercer deux types de mesures :

A.E.M.O. R

Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMOr) : mesure judiciaire ordonnée par un magistrat, constituant une aide contrainte mobilisant des dispositifs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

A.E.A. R

-Action Éducative Administrative (AEA) : mesure sollicitée par la famille ou le mineur, contractualisée et mise en œuvre dans un cadre volontaire avec les services du département.

La notification de l'avis favorable émis par la section spécialisée « Protection de l'Enfance » du C.R.O.S.M. du 28 avril 2008, indique que « la capacité du service prévoit la prise en charge d'un éducateur pour 11 jeunes.

Cette particularité souligne le caractère « renforcé » de la mesure et rend efficiente l'action à un moment opportun pour le jeune en difficulté... L'intervention est particulièrement soutenue en début de mesure, où les enfants et leurs familles peuvent être rencontrés plusieurs fois par semaine. Quoiqu'il arrive, les jeunes sont rencontrés à minima de façon hebdomadaire ».

Cadre législatif

L'exercice de ces deux mesures s'inscrit dans les aides à domicile au titre des articles 375-2 du code civil et L222.3 du CASF.

Le cadre légal de ces mesures s'inscrit dans les articles suivants :

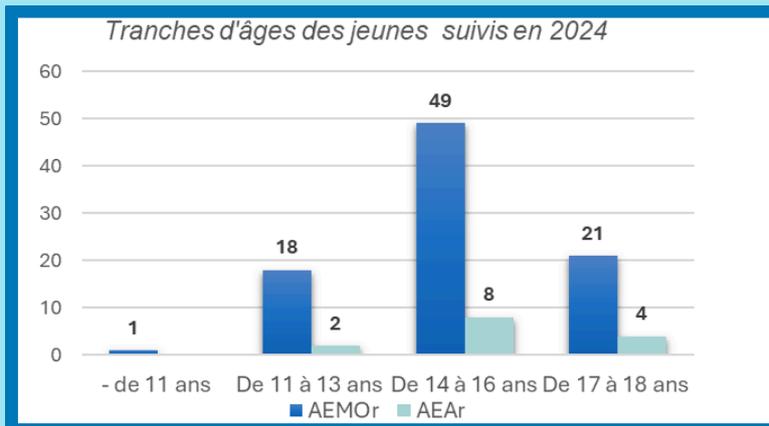
- article 9.1 de la déclaration des Droits de l'enfant,
- article 375 du Code Civil,
- article 375-2 du Code Civil,
- article l222.3 du Code de l'Action Social et des Familles.



Public accueilli

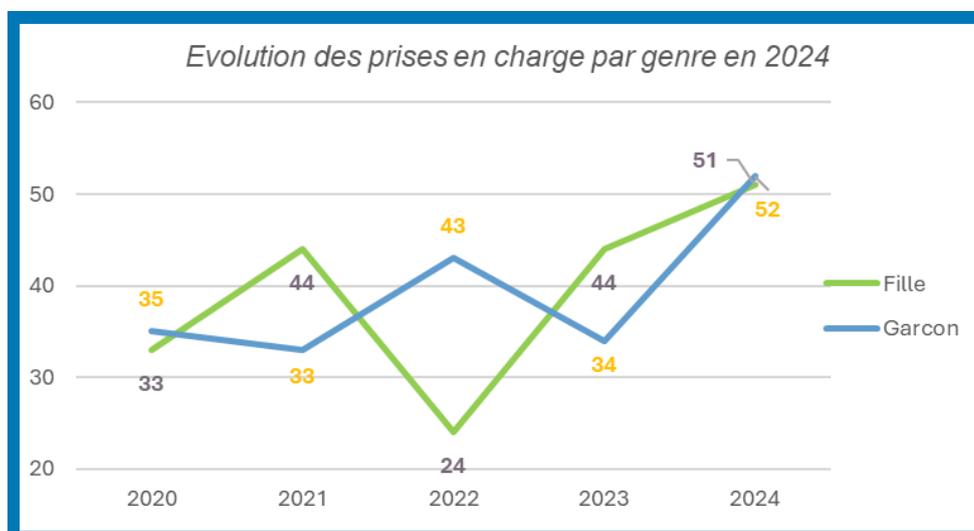
Le SEMO accompagne des mineurs entre 11 et 18 ans et leurs familles sur le territoire marseillais.

Une dérogation exceptionnelle a été accordée pour une prise en charge d'un enfant de 9 ans dans le souci de maintenir la cohérence de l'accompagnement familial. Cette situation exceptionnelle illustre la capacité d'adaptation du service face à des configurations familiales complexes.

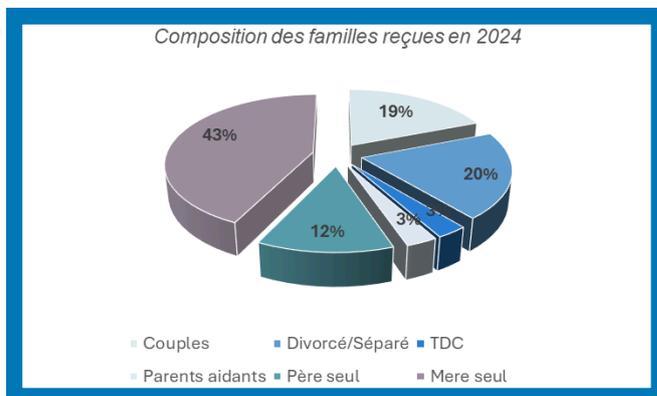


La majorité des jeunes accompagnés ont entre 14 et 16 ans. Cette concentration peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

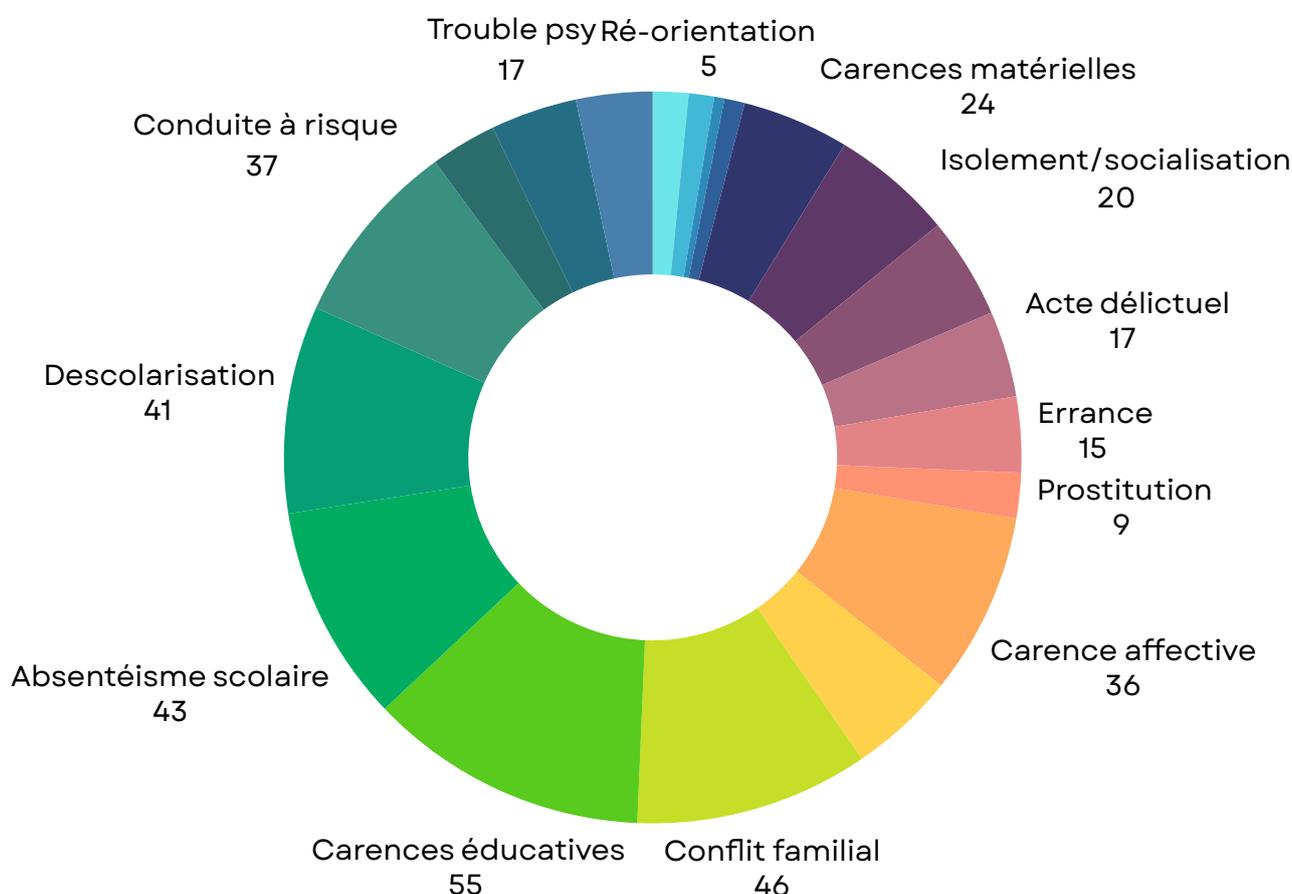
1. Facteurs sociologiques
2. Soutien à la parentalité
3. Problématiques scolaires et d'orientation
4. Évolution des pratiques de signalement
5. Changement des profils des jeunes en difficulté



Problématiques du public accueilli



Les mesures éducatives prises en charge par le SEMO présentent souvent des problématiques complexes et imbriquées. Les jeunes que nous accompagnons sont de plus en plus confrontés à des situations de **vulnérabilité exacerbée**, impliquant des **réseaux** de stupéfiants, de **prostitution**, des dynamiques de **violences** intrafamiliales, des troubles du comportement, ou encore des **problématiques de santé mentale**.



Cette réalité impose une **approche systémique** qui prend en compte non seulement l'individu, mais aussi son environnement familial, social, éducatif et institutionnel. L'**accompagnement global repose sur la congruence des pratiques éducatives**, visant à instaurer une cohérence entre les valeurs portées par le SEMO et les actions mises en œuvre au quotidien. Cette congruence favorise la création d'un climat de confiance essentiel à l'engagement des jeunes et de leurs familles dans le processus d'accompagnement.

Activités



103
Mesures
Réalisées



+12
Mesures



+105%
Taux
d'occupation

Cette capacité maximale de gestion des mesures est un indicateur fort de la réactivité du SEMO face à des demandes croissantes. Le maintien d'une file active **sans liste d'attente** traduit également une capacité d'adaptation aux fluctuations de la demande et aux urgences.

Le SEMO a assuré la prise en charge de 54 mesures agréées et financées à partir de mars 2024. Ce volume reflète la pleine capacité d'accueil du service, qui a su répondre à l'ensemble des sollicitations grâce à une organisation interne optimisée et à la mobilisation constante des équipes éducatives.

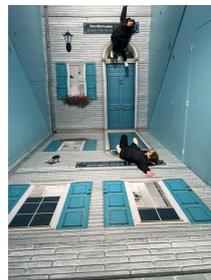
Mesures suivies en 2024	Présents le 01/01/2024	Entrees dans l'année	Sorties dans l'année	Présents le 31/12/2024
AEMO	38	51	38	51
AEA	7	7	7	7
Total	45	58	45	58

103 Mesures réalisées

Temps passé auprès des usagers

VAD	28%
VAB	24%
Activités et sorties éducatives	30%
Accompagnements	13%
Audience/ Convocations	5%

42 jeunes ont participé à des activités



Temps indirect passé auprès des usagers

Prépa Entretien	8%
Rédaction	20%
Réunions/APP	29%
Déplacements	15%
Partenaires	11%
Appels Tél	17%

89 mesures en AEMO r
14 mesures en AEA

22 mesures refusées



Pour créer la relation éducative. L'équipe du SEMO, toujours dans cette démarche « **d'aller vers** » propose, tout au long de l'année, des activités socio-éducatives. Celle-ci sont pensées avec les jeunes, puis validées en équipe et concrétisées par les mineurs et leur éducatrice référente.

L'intervention

DE L'AIDE CONTRAINTE À L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE

L'aide est volontaire, tandis que la contrainte est obligatoire. Pour permettre notre intervention, nous choisissons de:

- Impliquer l'usager dans son projet de vie et son accompagnement via la signature du DIPC et la co-construction d'un PAP.
- Offrir un espace de parole neutre et bienveillant
- Favoriser un lien de respect, d'écoute et de confiance entre professionnels et usagers.
- Enrichir notre accompagnement par des contributions internes (équipe, usagers) et externes (partenaires).
- Soutenir les professionnels dans leur démarche de bienveillance par des réunions et formations.



PLUS QU'UNE PRISE EN CHARGE, UNE PRISE EN COMPTE

Le terme « prise en charge », véhicule une idée de pénibilité, et renvoie à la notion d'aide sous contrainte, du registre financier. L'équipe du SEMO a fait le choix de privilégier une approche de « **prise en compte** », qui s'inscrit dans une vision globale de l'accompagnement.



Cette approche globale prend en compte toutes les dimensions de la vie de l'individu (individuelle, familiale, sociale, culturelle et institutionnelle). Son objectif est d'obtenir l'adhésion de l'adolescent, même dans le cadre de mesures d'aide imposées. En ce sens, le Projet d'Accompagnement Personnalisé apporte du sens et une personnalisation de l'intervention tout en établissant un lien de confiance entre l'adolescent et son entourage. Notre accompagnement sera ajusté en fonction de ses préoccupations et des problématiques identifiées et évaluées.

LE LIEN DE CONFIANCE : LA CLE

Le lien de confiance a su se créer en étant transparent dans les actions éducatives menées auprès de l'adolescente. Dans ce contexte, les professionnels veillent à soutenir la personne accompagnée dans l'atteinte de ses objectifs tout en laissant une marge de manœuvre, propice à la remise en question ou l'évolution du projet. Au SEMO, " On fait ce qu'on dit et on dit ce qu'on fait "



Justine, 17 ans, bénéficie d'une mesure AEMOR.

Elle a grandi dans un environnement empreint de violences intrafamiliales où des conduites addictives sont ancrés de façon transgénérationnelle. La mère de famille se prostitue et prostitue sa fille pour financer sa consommation. Justine est dans la répétition du schéma familial. Elle oscille entre une grande loyauté envers sa mère et le désir de s'en émanciper.

Le jour du premier entretien, Justine se présente sans référent parental, accompagné de son "mari" majeur. Une première rencontre qui permet un premier lien mais surtout une meilleure connaissance des personnes perçues comme ressources par Justine. La lecture du Jugement se fera quelques temps plus tard. La mère de famille restera dans le déni de tous les faits relatés par le Juge des Enfants et refusera de coopérer à cette mesure.

Au regard de l'âge de Justine, de son discours et de ses compétences psycho-sociales, l'équipe et Justine décident de travailler conjointement l'autonomie de la jeune fille, son projet professionnel et un éloignement de la cellule familiale. Pour autant, de nombreuses VAD et entretiens avec la famille élargie s'effectueront. Mère, beau-père, tante, grand-mère, cousines et mari sont rencontrés. Chacun des protagonistes accusent l'autre de tous les maux (consommations, prostitution, violences). Et à nous de rappeler sans cesse que la mesure en AEMOR est une mesure de protection au bénéfice de Justine.

Justine l'entend.

Au fil des entretiens, Justine se mobilise. La mère de famille demeure fuyante. Nous travaillons donc avec Justine sur son projet de formation et sur la question de sa santé. La relation éducative se crée et le lien de confiance se tisse. Pour autant les rendez vous médicaux ne sont pas honorés. Lors des échanges avec l'éducatrice référente, interrogée sur ses absences, Justine annonce être enceinte de 5 mois avec le soutien de sa mère. Justine affirme vouloir poursuivre cette grossesse et vouloir "être une bonne mère pas comme [sa] mère".

Justine s'autorise alors à être enceinte. Son ventre s'arrondit, ses demandes auprès de l'éducatrice évoluent, se décentrent d'elle même et portent sur l'enfant à naître.

L'annonce de cette grossesse impacte forcément le PAP contractualisé avec la jeune fille et vient de fait le modifier. Justine souhaite être accompagnée vers un Centre Maternel et verbalise clairement craindre de répéter le schéma maternel. Elle sollicite un soutien éducatif contenant et sécurisant.

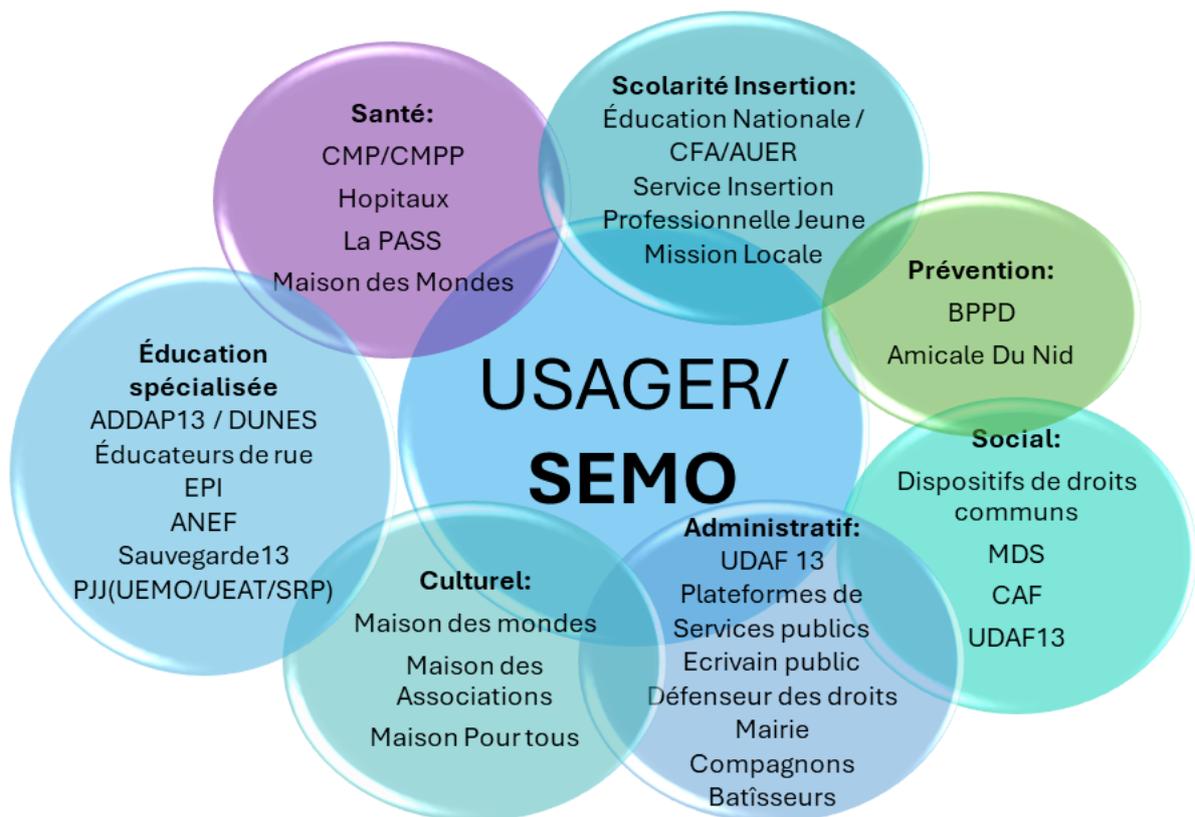
Néanmoins la famille de Justine reste omniprésente et le poids de son discours vient infléchir son positionnement initial. Justine fuit. Elle change régulièrement d'hôpitaux, n'a pas de suivi fixe. L'éducatrice est en lien avec les partenaires médico-sociaux et effectue les relais d'informations. Cependant, une préadmission en centre maternel s'organise avec l'adhésion de Justine. Le jour même, la future mère part des Bouches du Rhône sous la pression familiale. Echapper au service de Protection de l'Enfance qui placeront son enfant est sa nouvelle priorité.

Pour autant, c'est son éducatrice référente que Justine contacte lors de son hospitalisation pour l'accouchement. Malgré 300 km de distance, par téléphone, en visio, la présence éducative demeure le seul lien sûr que Justine sollicite.

Il semblerait que c'est grâce à ce lien éducatif de confiance que Justine s'est autorisée à s'inscrire dans un Centre Maternel sur Marseille et à pouvoir éprouver la juste distance avec sa famille.

les partenaires

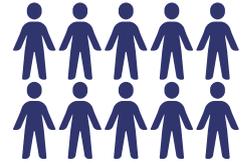
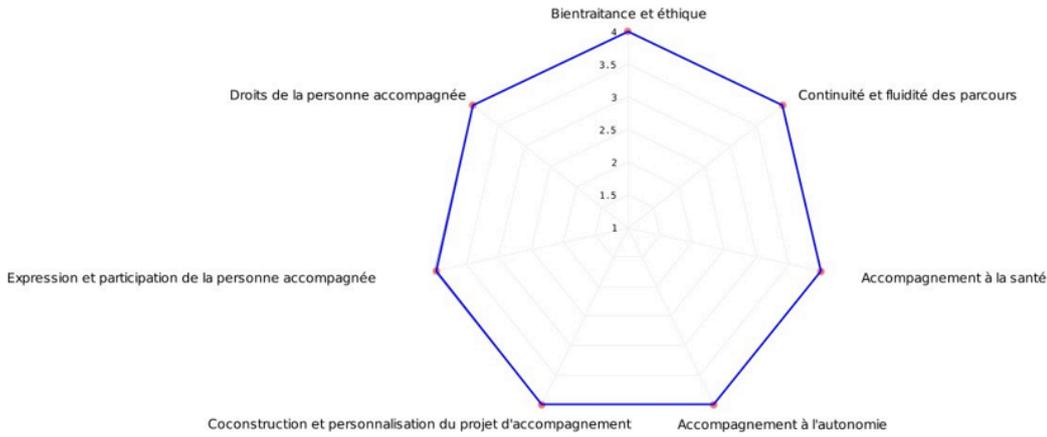
*“Seuls, nous pouvons faire si peu ;
ensemble nous pouvons faire beaucoup”
Hellen Keller*



Ces partenariats nous permettent d'intervenir efficacement dans tous les arrondissements de Marseille, en adaptant nos actions aux réalités et aux besoins de chaque famille

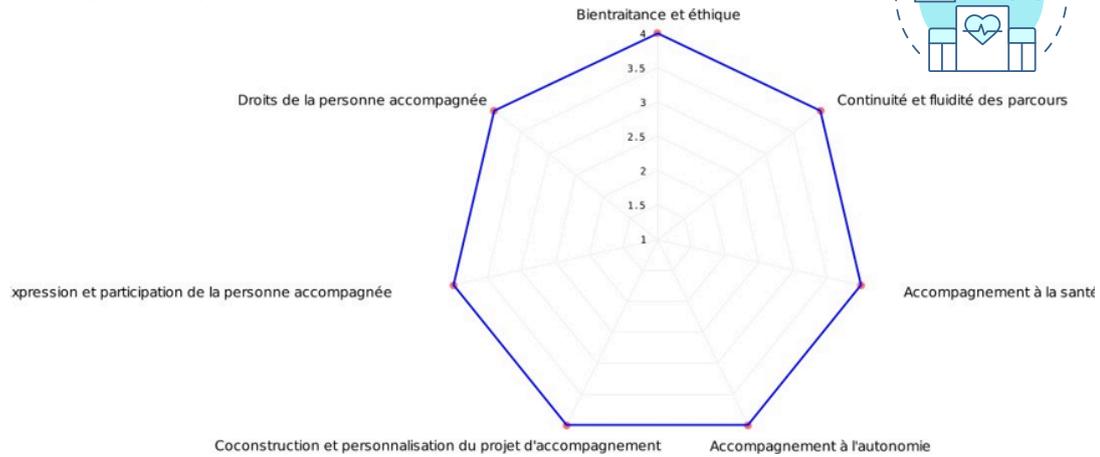
L'évaluation externe

Chapitre 1 - La personne

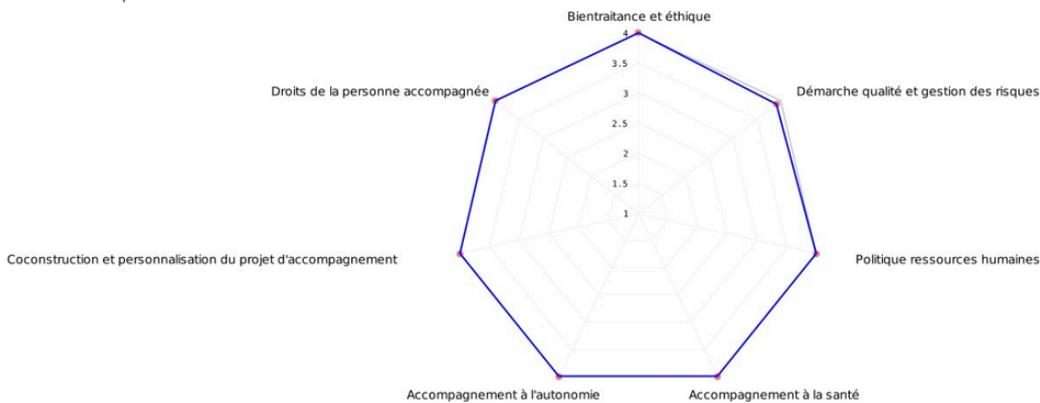


Chapitre 2 - Les professionnels

Le rapport de l'évaluation externe se conclut en ces termes « Pour résumer, Il ressort des entretiens que la satisfaction des personnes accompagnées est très haute, »



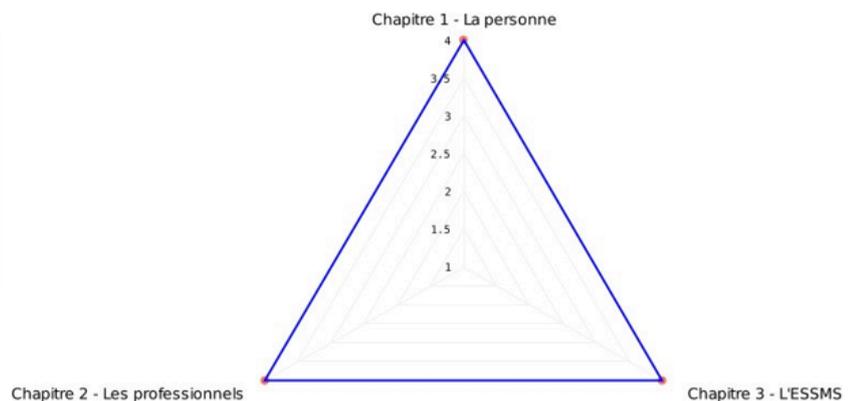
Chapitre 3 - L'ESSMS



les pratiques sont formalisées, et la démarche qualité est efficiente. Au regard des attendus, l'évaluation externe du SEMO montre des pratiques respectueuses de la personne, et un établissement s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue. »

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Nos objectifs pour 2025

2024

EVALUATION EXTERNE

Le SEMO a su montrer ses pratiques respectueuses de la personne accueillie...

2025

RÉÉCRITURE DU PROJET DE SERVICE

Construire un cadre d'intervention en phase avec les besoins des personnes accueillies

2025

APPELS A PROJETS

Une attention particulière portée aux problématiques de territoire

2025

L'année s'annonce comme une année charnière pour le SEMO, à la croisée des dynamiques internes d'amélioration continue et des défis externes liés aux mutations de la société. Le service s'engage à poursuivre son évolution, dans une démarche de qualité, d'innovation et de partenariat renforcé.

2024-2025-2026

GOA - CNAEMO

Ce projet a débuté fin 2024 il déroulera sur toute l'année 2025 et aboutira en 2026

SCAN ME



CONTACT :

SEMO

30/32 Boulevard Edouard Herriot

13008 Marseille

Tél 04 96 11 05 50

semo@ars13.org

http://ars13.org